

POST (Polycentric Sustainable Tourism)
Identification d'une stratégie vers la
pérennité du secteur.
**Méthodologie, mode d'emploi pour la mise en
place de zones de baignade en Charente.**

Cahier des charges
0220026

1. Contexte

La présente mission s'inscrit dans le cadre du projet européen **POST – Polycentrique, Tourisme durable, Identification d'une stratégie vers la pérennité du secteur (2023-2026)**, financé par le programme **Interreg Atlantic Area 2021–2027**.

Dans ce cadre, en tant que partenaire et réseau basé en France, **Atlantic Cities intervient sur le territoire pilote français du projet, l'Ouest Charente**, afin de tester et mettre en œuvre des **actions concrètes** issues du plan d'actions du projet. Ce travail est mené en **partenariat étroit avec le PETR Ouest Charente – Pays du Cognac**, le **Grand Cognac** et la **Communauté de communes du Rouillacais**.

Le projet POST vise à accompagner les territoires européens de l'Arc Atlantique dans le développement d'un **tourisme durable et polycentrique**, en favorisant une meilleure répartition des flux touristiques, aujourd'hui largement concentrés sur les territoires côtiers, et en valorisant le développement d'offres touristiques dans l'arrière-pays. Il repose sur une articulation entre des **travaux stratégiques** (études/diagnostics, plans d'actions) et des **expérimentations opérationnelles**, destinées à produire des outils concrets et transférables dans les différents États membres de l'espace Atlantique (l'Irlande, l'Espagne, la France et le Portugal).

À l'issue de deux phases, d'un diagnostic du territoire et de l'élaboration d'un plan d'action, les partenaires du projet se sont engagés dans une étape de **test et d'expérimentation**. Parmi les actions identifiées, la création de **zones de baignade sécurisées le long de la Charente** a été retenue comme une des actions pilotes prioritaires.

Cette thématique répond à plusieurs enjeux actuels : la recherche de zones de fraîcheur par les habitants et les visiteurs, notamment en raison de l'augmentation des vagues de chaleur, et la valorisation du fleuve Charente et la Flow Vélo comme support de nouveaux usages touristiques et de loisirs.

Sur le territoire de l'Ouest Charente, la mise en place et la gestion des zones de baignade relèvent aujourd'hui principalement des **communes**, même si cette organisation est susceptible d'évoluer. Les collectivités expriment ainsi un besoin de **repères clairs, opérationnels et directement mobilisables** pour accompagner leurs projets.

L'objectif de la présente mission n'est donc pas de réaliser une nouvelle étude, mais de produire une **méthodologie pratique et "clé en main"**, sous forme de **mode d'emploi**, à destination des communes et collectivités souhaitant créer une zone de baignade. Conformément aux principes du programme Interreg et aux objectifs du

projet POST, une attention particulière sera portée à la **réplicabilité de la démarche**, afin que la méthodologie puisse être utilisée sur d'autres territoires, en France comme à l'échelle européenne.

2. Objet de la mission

La mission consiste à produire un **guide opérationnel**, sous forme de **mode d'emploi** permettant à une commune de disposer d'un **parcours clair et structuré**, étape par étape, pour concevoir et mettre en œuvre une zone de baignade.

Le périmètre concerné par la mission est le **fleuve Charente**, et plus précisément les communes et zones situées sur le territoire de **Grand Cognac**.

À ce jour, le territoire ne dispose que d'une **seule zone de baignade officiellement aménagée et autorisée**, située à **Châteauneuf-sur-Charente**. Une réflexion est actuellement engagée sur d'autres secteurs du territoire, notamment à **Bourg-Charente**.

Il est par ailleurs constaté que plusieurs sites le long du fleuve font déjà l'objet de **pratiques spontanées de baignade**, sans encadrement officiel ni aménagement spécifique. Ces usages existants témoignent d'un besoin réel et d'une attractivité naturelle du fleuve, tout en posant des questions de sécurité et de responsabilité pour les collectivités.

Cette méthodologie / guide pratique devra intégrer deux volets indissociables :

- **Un volet réglementaire** : cadre juridique, procédures administratives, normes sanitaires et de sécurité, responsabilités des acteurs ; gestion opérationnelle ; gestion des usages et cohabitations avec les autres usagers du fleuve et les habitants
- **Un volet paysager et d'aménagement** : intégration dans l'environnement, usages, accès, équipements, qualité des espaces...

3. Livrables attendus

- Une **méthodologie opérationnelle / guide pratique**, claire, pédagogique et directement utilisable par une collectivité notamment les communes ;
- Application de la méthodologie / guide pratique sous forme de **cas d'usage** (use cases) appliquée aux sites de Bourg-Charente et Jarnac / Mainxe-Gondeville (projection d'aménagement adaptée, Des représentations visuelles : plans d'implantation, coupes schématiques, croquis d'intégration paysagère et principes d'organisation des flux, une estimation prévisionnelle des coûts d'aménagement et de fonctionnement ; un calendrier indicatif de

mise en œuvre.)

- Au moins 3 réunions en présentiel : au démarrage en avril, état d'avancement et à la livraison.

4. Délais et calendrier

La mission devra être réalisée sur une période courte, compatible avec le calendrier du projet POST. La livrable final doit être livrée au plus tard fin septembre 2026.

Le calendrier précis sera défini au lancement de la mission, avec un objectif d'intégration des parties prenantes lors du processus de réalisation de la mission.

5. Administratif

Etablir un devis détaillé et une courte note de réponse adressée par mail à l'adresse suivante : projects@atlanticcities.eu

Les devis doivent être au nom et à l'adresse de :

Atlantic Cities

12 rue du Nivernais
35000 Rennes

Critères de sélection :

1) Valeur technique : 60 %

Le candidat sera choisi en tenant compte de :

- l'originalité et la pertinence de ses propositions ;
- la méthodologie de travail proposée.
- la répliquabilité de la démarche

2) Prix : 40 %

- le montant global des honoraires pour la mission ;
- le nombre de journées travaillées ;
- le nombre de réunions en présentiel.

Candidat	Note Critère 1 Valeur Technique	Note Critère 2 Prix	Note Globale	Classement
	XX/60	XX/40	XX/100	
	XX/60	XX/40	XX/100	